A l'issue de deux semaines de réunions de médiation, ayant eu pour objet de trouver une solution consensuelle afin de sortir du conflit social qui oppose la SA Cliniques d'Ajaccio au Syndicat des Travailleurs Corses, Monsieur Dominique BLAIS, Directeur Général de l'ARS de Corse, communique :

La médiation qui a œuvré pendant 14 jours auprès des parties ainsi que l'accompagnement de l'ARS ont permis d'examiner toutes les mesures visant à trouver une issue favorable à ce conflit.

Neuf mesures ont été proposées sous forme d'un protocole de fin de conflit.

L'Agence prend acte que ce protocole n'a pas reçu d'accord entre le STC et la SA Cliniques d'Ajaccio.

Elle prend acte que le conflit cesse et que les locaux de la clinique du Golfe sont libérés à compter de ce jour 21 H.

En conséquence, la reprise des activités de soins dans les locaux de la clinique du Golfe va pouvoir s'effectuer.

Une mission de contrôle diligentée par l'ARS dès mercredi 12 octobre effectuera les visites de conformité permettant de s'assurer du rétablissement total des conditions requises pour garantir la sécurité sanitaire.